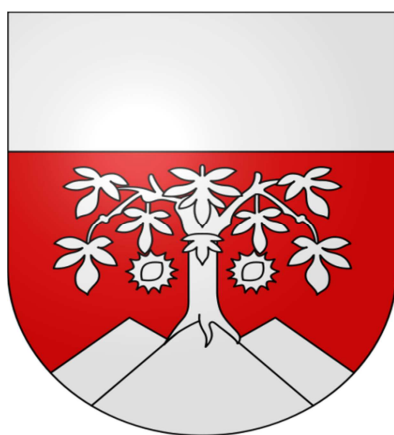


# **CONSEIL COMMUNAL DU MONT-SUR-LAUSANNE**



**Procès-verbal de la séance du  
lundi 22 avril 2013, à 20h15,  
à la salle du Conseil communal**

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la séance du 25 février 2013.
2. **Préavis no 01/13.** Planification évolutive pour la création de structures d'accueil parascolaire. Ouverture d'une structure pour l'accueil parascolaire au Rionzi et création d'une aire de dépose.
3. Actualités et communications de la Municipalité.
4. Communications du Président et du Bureau du Conseil.
5. Propositions individuelles et divers.

**Présidence:** M. Gérard MOJON

Le Président ouvre la séance à 20h15 en saluant le syndic et les membres de la Municipalité, présente in corpore à l'exception de M. B. Chabloz, en convalescence, le membre de l'Administration communale ainsi que les élèves de la classe de 8<sup>è</sup> année de M. Prod'hom, accompagnés de leur enseignant.

Le secrétaire procède à l'appel.

**Sont excusés:** MM. ABT Jean-Pascal, RODUIT Christophe, VUILLIOMENET Jean-Michel, MENETREY Eric, MENETREY Eric-Alfred, CAMPART François, BUFFIN DE CHOSAL Yves.

**Sont absents:** MM. MONNEY Gilbert, PINTO José.

**Sont présents au moment de l'appel:** 56 Conseillères et Conseillers.

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Il ouvre la séance en invoquant la protection divine sur les travaux du Conseil.

Il met en discussion l'ordre du jour tel que proposé dans la convocation datée du 20 mars. Il informe qu'une motion a été déposée ce soir par M. Bertrand MARTINELLI et consorts sur le bureau du Conseil. Elle demande la construction d'un troisième terrain de football en revêtement synthétique au Châtaignier. Le Président propose de traiter cette motion directement après le point no 2 de l'ordre du jour.

► Ne suscitant pas de commentaires, l'ordre du jour ainsi modifié est accepté sans opposition.

### 1. Approbation du PV de la séance du 25 février 2013

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

► Mis au vote, il est accepté sans opposition, avec remerciements à son auteur.

### 2. Préavis no 01/2013: structures d'accueil parascolaire

Le Président appelle le rapporteur de la Commission ad hoc. M. Jean-Marie PIEMONTESE donne lecture de son rapport.

Le Président appelle le rapporteur de la Commission des finances. M. Guy CORBAZ donne lecture de son rapport.

Le Président constate que, dans son rapport, la Commission ad hoc n'a pas repris telles quelles les conclusions du Préavis municipal. La Commission entend-elle formellement déposer un amendement? Interrogé à ce propos, M. Christophe BLANC, président de ladite Commission, sollicite une interruption de séance, ce que le Président lui accorde.

La séance reprend après 5 minutes d'interruption.

M. Christophe BLANC déclare que la Commission ne dépose pas d'amendement et retire la phrase ajoutée aux conclusions du Préavis municipal.

La discussion est ouverte.

Mme Monica ROULIN aimerait connaître le montant de la participation financière des parents concernés. Elle aimerait aussi savoir à partir de quelle date les locaux seront loués. Enfin, elle s'interroge sur le revêtement du cheminement : pourquoi du béton et pas de l'enrobé ?

M. Geneviève HOCHSTRASSER, Municipale, indique qu'un sondage a été entrepris en 2012 pour connaître les intentions des parents quant au placement de leurs enfants dans les structures d'accueil. S'agissant des locaux, propriété de la Caisse de pension Migros, ils doivent être aménagés. Un architecte s'en occupe. La location est prise en charge par l'EFAJE. Elle est comprise dans le montant de fr. 4.- figurant dans le Préavis.

M. Michel ODIER, Municipal, souligne que la différence de coût entre le béton et l'enrobé n'est pas importante. L'avantage de l'enrobé c'est qu'on peut rouler dessus immédiatement après l'avoir posé ou presque. Mais il nécessite des bordures. Ce qui n'est pas le cas d'un chemin en béton.

M. Marc MAILLARD souhaite obtenir des renseignements sur le type d'encadrement dont les enfants bénéficieront. Qui s'en occupera ? S'agira-t-il d'activités scolaires ou de garderie ?

Mme Geneviève HOCHSTRASSER explique que le dispositif correspond aux exigences légales concernant l'«Ecole à journée continue» (art. 63a de la Constitution du canton de Vaud). La structure est organisée par les réseaux sous la surveillance du SPJ (Service de protection de la jeunesse). Sur la base des directives émises en la matière, elle prévoit des activités pédagogiques et fonctionne grâce un personnel qualifié.

Mme Nadège LONGCHAMP demande s'il était envisageable que la Municipalité travaillât avec une autre organisation que l'EFAJE. Quels sont les arguments qui ont poussé la Municipalité à collaborer avec l'EFAJE ? Quelle est la durée du contrat conclu avec cette organisation ? Quels contrats a-t-on passés pour l'acquisition du mobilier et du matériel (tables, chaises, etc.) ?

Mme Geneviève HOCHSTRASSER indique que la collaboration avec l'EFAJE repose sur des bases historiques. Au niveau cantonal, il existe certes un nombre important de réseaux. Mais la tendance est plutôt à la diminution de leur nombre. Créer son propre réseau implique des démarches complexes. Quant à la fourniture du mobilier au sein de l'APEMS, c'est l'EFAJE qui s'en occupe.

M. Philippe HAYWARD aimerait obtenir des informations complémentaires sur le collège dont il est fait mention à la page 6 du Préavis municipal. Quand ce collège sera-t-il construit ?

Mme Geneviève HOCHSTRASSER commente le tableau montrant l'évolution de la population scolaire (page 6 du Préavis). Nous arrivons à la fin de la deuxième étape du Mottier (70 nouveaux enfants prévus entre 2012 et 2013; le collège sera entièrement occupé). Le nouveau collège devrait donc voir le jour dans un avenir plutôt proche que lointain.

M. Jean-Pierre SUEUR, Syndic, signale que le troisième préavis du projet des «3 Danseuses» devrait être présenté au Conseil au mois de juin prochain. Avec cette dernière étape, la commune disposera de suffisamment de salles de classe pour 8'000 habitants. Pour un nouveau collège au Rionzi (environ 15 classes), il faut compter près de 5 ans entre le lancement du concours, qui pourrait intervenir en 2015 ou 2016, et la réalisation du projet.

M. Marc MAILLARD évoque la question de l'organisation des transports et des repas en fonction de la nouvelle structure. Si un des quatre bus en service est dévolu aux APEMS, faudra-t-il faire l'acquisition d'autres bus ?

Mme Geneviève HOCHSTRASSER explique que les quatre bus offrent 108 places. Elle rappelle que les communes n'ont aucune obligation d'offrir des transports scolaires pour des distances inférieures à 2,5 km. Depuis 2012, l'Etat a contraint les communes à rendre ce service gratuit si elles le fournissent. Une réflexion a été lancée avec le Conseil d'établissement. Les quatre bus coûtent actuellement quelque 500'000 francs par année. L'idée du projet présentement soumis à l'examen de l'Etat est d'utiliser pour la desserte des APEMS le bus qui circule actuellement au Rionzi, les trois bus restant devant se répartir les autres trajets.

Mme Nadège LONGCHAMP rappelle sa question concernant la durée du contrat passé avec l'EFAJE.

Mme Geneviève HOCHSTRASSER indique qu'il n'y a pas d'échéance.

Mme Virginie DORTHE signale que la cantine du Châtaignier est en mauvais état, comme chacun le sait. A terme, il conviendra de repenser l'aménagement de l'ensemble du site. Le calendrier de la mise en place de l'«Ecole à journée continue» n'étant pas encore fixé par l'Etat, ne devrait-on pas dès lors prévoir ce lieu d'accueil au Châtaignier ?

Mme Geneviève HOCHSTRASSER fait valoir que le site du Châtaignier doit conserver sa vocation sportive et de détente, au service de la population. Il est impensable d'y déplacer tous les élèves profitant des structures d'accueil existantes ou à venir.

Mme Virginie DORTHE indique que l'un n'empêche pas forcément l'autre, à savoir la coexistence d'activités sportives avec une structure d'accueil pour les élèves. Le site est spacieux.

M. Jean-Pierre SUEUR relève que l'endroit paraît effectivement idyllique pour des élèves. Le problème c'est qu'un bâtiment polyvalent, pour l'APEMS, pour les sports et comprenant une grande salle coûterait entre 6 et 8 millions...

M. Olivier WEBER aimerait connaître la durée de l'engagement de la commune dans les locaux du Rionzi.

M. Jean-Pierre SUEUR signale que le bail avec la caisse de pension Migros porte sur 25 ans. Cette longue durée permet de bénéficier d'un prix d'environ 300-340 francs par mètre carré. Le site est idéal, notamment dans la perspective de la construction du nouveau bâtiment scolaire du Rionzi.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

► A une forte majorité moins une opposition, le préavis 01/2013 est accepté tel que présenté par la Municipalité.

### **3. Motion Martinelli et consorts à propos d'un 3<sup>e</sup> terrain de football au Châtaignier**

Le Président appelle le motionnaire, qui développe sa motion (**cf. texte en annexe**). La motion est signée par 15 autres Conseillères et Conseillers. Les motionnaires n'ont pas demandé que la motion soit transmise immédiatement à une Commission pour étude de la prise en considération.

Le Président demande si d'autres Conseillères et Conseillers souhaitent initier une telle démarche. Tel n'est pas le cas. Il passe alors la parole à la Municipalité.

M. Jean-Pierre SUEUR relève la pertinence de cette motion. Le football demeure une activité stimulante pour les jeunes et les moins jeunes. La Municipalité sait qu'un troisième terrain est nécessaire. Le plan directeur du Châtaignier incluait déjà un troisième terrain. Le seul bémol est d'ordre financier. A l'emplacement de la jachère jouxtant la pétanque, l'aménagement d'un tel terrain devrait coûter entre 1,4 et 1,8 million de francs. Les finances communales diront si une telle dépense est concevable.

Le Président ouvre la discussion sur la prise en considération de la motion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

La transmission de cette motion à la Municipalité est mise aux voix.

► A une forte majorité moins 7 oppositions, la motion est transmise à la Municipalité.

### **4. Actualités et communications de la Municipalité**

M. Jean-Pierre SUEUR informe le Conseil sur les points suivants :

- Remplacement de l'urbaniste communal: le successeur de M. Recordon a été nommé. Il commencera le 1<sup>er</sup> septembre.
- Places vacantes au sein de la police administrative et du Contrôle des habitants : une centaine de candidatures sont parvenues à l'administration communale.
- Cantine du Châtaignier : un architecte a été mandaté pour établir un avant-projet de modification, la structure en dur étant conservée. Le Président du Conseil sera appelé à nommer un comité de construction chargé de d'examiner le projet en cours. Une vision prospective à long terme s'impose en l'occurrence.
- SDNL : grande manifestation à la Blécherette le 25 mai en présence de Mme Doris Leuthard, conseillère fédérale.
- LAT : d'après les informations obtenues auprès du Canton, les conséquences de la nouvelle loi seront négligeables pour la commune.
- Route du golf : les travaux vont bientôt commencer, les routes forestières attenantes seront ouvertes pour faciliter et accélérer les travaux.
- A la découverte de la commune : balade pédestre en compagnie de Pierre Corajoud programmée le 8 juin dès 9h. Visite des bâtiments communaux et apéro pour conclure.

### **5. Communications du Président et du Bureau du Conseil**

Le Président évoque un courrier de Mme Béatrice Métraux, conseillère d'Etat, qui a rappelé aux autorités communales la révision de la Loi sur les communes. Les règlements des Conseils

communaux devraient être adaptés en conséquence pour le 1<sup>er</sup> juillet 2013, les services de l'Etat souhaitant les approuver préalablement.

Le Président rappelle que, de toute manière, d'ici à deux ans, le passage à la proportionnelle nous oblige à modifier le règlement du Conseil. Il n'est cependant pas possible de procéder aujourd'hui déjà à des ajustements incluant ce passage à la proportionnelle.

Le Président se propose d'approcher personnellement Mme Béatrice Métraux avec l'idée de conserver le règlement actuel jusqu'à la fin de la législature. D'autres communes devraient se trouver dans une situation analogue.

Il serait dommage de devoir procéder maintenant à des changements et de devoir remettre l'ouvrage sur le métier une année ou deux ans plus tard.

-----

Le Président rappelle aussi que, tous les deux ans, le Conseil doit renouveler partiellement les Commissions des finances et de gestion. Il demande aux Présidents desdites Commissions de bien vouloir réfléchir à la question et, le cas échéant, de s'enquérir puis de proposer de nouvelles candidatures.

## **6. Propositions individuelles et divers**

M. Stéphane LEONI aimerait obtenir des nouvelles de la motion sur l'internet à haut débit.

M. Jean-Pierre SUEUR rappelle que le système FTTS (Fibre To The Street) est en test dans la commune de Charrat (VS) jusqu'au mois de juin. Swisscom pourrait le mettre en œuvre durant la seconde partie de cette année. L'entreprise a pris bonne note de l'intérêt de la commune du Mont.

M. Virginie DORTHE aimerait que l'on réfléchisse à propos des conséquences sur la commune du Mont des décisions prises à Lausanne en matière d'éradication de trafic de drogue et de petite criminalité. Comment pouvons-nous réagir et comment faire, en particulier, pour que la situation qui péjore la qualité de vie dans le chef-lieu ne se déplace pas chez nous ?

Mme Geneviève HOCHSTRASSER fait valoir que cette question a été discutée avec la police cantonale, à laquelle la Commune délègue la gestion de sa sécurité. Par chance, le centre névralgique de la police cantonale se trouve sur notre territoire et, en cas de besoin, les forces de l'ordre peuvent réagir très rapidement. Contrairement à d'autres communes, nous n'avons pas non plus de terminus de train ou de métro où se cristallisent les populations à problèmes.

Mme Virginie DORTHE, pas convaincue par les arguments donnés précédemment, insiste pour que le sujet soit repris sérieusement avant qu'il ne soit trop tard.

M. Jean-Pierre SUEUR rappelle qu'une tolérance zéro a été décrétée par rapport aux mendiants devant La Poste et devant la Coop. Il a de surcroît demandé au chef du poste de gendarmerie du Mont que les indésirables se volatilisent à l'est et à l'ouest mais... pas au nord (*rires!*).

M. Stéphane ALLAZ signale une nouvelle fois qu'il lui reste des verres du jumelage, dont la valeur historique ne cesse d'augmenter...

M. Marc MAILLARD souhaiterait connaître les effets de la nouvelle politique d'élimination des ordures. Trouve-t-on beaucoup de sacs « sauvages » et où ?

Mme Geneviève HOCHSTRASSER indique qu'un certain nombre de dénonciations ont été effectuées. Elles sont cependant en nette régression par rapport au mois de janvier. Deux sacs « sauvages » ont été trouvés la semaine dernière. La Municipalité s'occupe des dépôts hors « Molok », qui interviennent surtout le week-end.

La parole n'étant plus demandée, ce point de l'ordre du jour est considéré comme liquidé.

Le Président prie le secrétaire de procéder au contre-appel.

MM. Gilbert MONNEY et José PINTO sont absents.

Le président lève la séance à 21h45. Il remercie chacune et chacun de sa présence et donne rendez-vous à Mmes et MM. les Conseillers le 24 juin pour la prochaine séance du Conseil.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président :                      Le Secrétaire :

Gérard Mojon                      Joël Guillet

Le Mont, le 7 mai 2013